

CONSIGNES ET INFORMATIONS

INTENDANCE Rentrée 2026-2027

A conserver par les familles

INSCRIPTION ou REINSCRIPTION

1) Remplir la **fiche intendance***

Fournir un **RIB**

2) A partir du **24 août**, s'inscrire **obligatoirement** sur <https://tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro> pour la mise en place de la **tarification solidaire**.

3) **La demande de bourse** doit obligatoirement être effectuée par la personne qui paie les frais scolaires, sauf pour les parents séparés ou divorcés. Pour faire la demande, compléter **l'étude automatique du droit à bourse et bien cocher la case**.

4) Si vous optez pour le prélèvement automatique, remplir le mandat de prélèvement.

Attention, le RIB et le mandat de prélèvement fournis doivent obligatoirement porter le nom et le prénom de la « personne qui paie les frais scolaires » mentionnée dans la fiche Intendance.

- **Les apprentis et les BTS** doivent cocher « Externe » ou « Interne ». Le GRETA prend en charge une partie du coût, l'autre partie sera facturée aux élèves :



→ ***Sur le site internet de l'établissement** (<https://www.lycee-guynemer.com/informations-pratiques/>), dans la partie « Infos pratiques », vous trouverez :

- Flyer Tarification solidaire
- Guide utilisateurs pour l'inscription sur SERENA
- Règlement du Service de Restauration et d'Hébergement

→ Tout **changement de régime** doit être préalablement demandé au service d'intendance par mail à ce.0640049f@ac-bordeaux.fr au plus tard le 21/09/2026 pour le 1^{er} trimestre, le 14/12/2026 pour le 2^{ème} trimestre et le 22/03/2027 pour le 3^{ème} trimestre.